

# Égliseneuve d'Entraigues

Bulletin municipal n° 29

Meilleurs vœux 2023



Egliseneuve d'Entraigues



Communauté de communes du Sancy



# Informations pratiques

## URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)  
Samu : 15  
Gendarmerie : 17  
Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09  
EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063  
Enfance maltraitée : 119  
SOS Amitié : 04 73 37 37 37  
Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

## MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13  
Bureau ouvert au public  
Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h  
Mardi : 9h-12h  
Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h  
Jeudi : 9h-12h  
Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

## Permanences des élus :

Lundi, mardi et vendredi 10h - 11h30 Eliane Goy  
Mercredi : 11h - 12 h Lucien Andraud  
Jeudi : Didier Cardenoux  
Samedi : 11h - 12h M. Le Maire ou ses adjoints  
sur rendez-vous

## ÉCOLE : 04 73 71 95 77

Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

**Députée** : Laurence Vichnievsky  
laurence.vichniesky@assemblée-nationale.fr

## Sous-Préfet :

Bertrand Ducros : 04 73 89 07 76

## Conseillers Départementaux :

Lionel GAY : 06 50 51 55 77

**ADMR ABRI Cézallier-Sancy** : 04 73 81 26 61

**Pharmacie** : Claire Beghein : 04 73 71 91 37

## Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc  
63240 Le Mont-Dore -  
Tél. : 04 73 65 24 48

## SERVICES DE PROXIMITÉ :

### Cabinet médical des hauts plateaux d'Égliseneuve

04 73 79 50 68  
Fanny TESTARD (Egliseneuve)  
Corinne SUDRE  
Marina TOURNADRE  
Consultations à Egliseneuve tous les lundis, mercredis et vendredis  
ou sur rendez-vous

Sandrine DI MEGLIO (Besse) : 07 68 70 89 22

Sophie ROBINNE (homéopathe) : 07 64 08 88 63

### Cabinet d'ostéopathie (Besse) : 04 73 89 68 78

Clément Chaput  
Pascal Ferrand  
Marion Planeix  
Pierre Saint Denis

## Kinésithérapeutes :

Cécile Jaffré : 06 71 43 65 73 (Egliseneuve)  
Clotilde Bahin : 04 73 84 17 84 (Besse)  
Camille Capdupuy : 04 73 84 17 84 (Besse)  
Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

## Dentistes (Besse) :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09  
Fanny Jarsaillon : 04 73 79 58 09  
Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67

## Infirmiers :

Hélène Phelut : 06 32 14 02 49 (Égliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

## Cabinet Vétérinaire : 04 73 71 94 67

Didier Rousseau  
Méloé Tronche-Faucher

**Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza** : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H  
Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16

**Ramassage des objets encombrants** : le 1er mardi de chaque mois sur inscription en mairie

**Ligne régulière des Autocars** : voir page 27 ou [laregionvoustransporte.fr](http://laregionvoustransporte.fr)

## Le mot du Maire



*Chères Égliseneuveoises, chers Égliseneuveois,*

*Nous avons le plaisir de vous présenter un nouveau numéro de notre bulletin municipal.*

*Vous y trouverez toutes les informations concernant la vie de notre commune qui est riche d'évènements, comme vous pourrez le constater.*

*Un grand merci à tous pour votre implication dans toutes ces manifestations qui participent au dynamisme de notre village.*

*Pour notre part, nous espérons voir avancer les projets en cours : la rénovation des appartements de l'ancien foyer logement, du réseau d'eau dans le bourg ainsi que les travaux de voirie et l'étude en vue de la restauration de l'intérieur de l'église.*

*Nous restons naturellement à votre disposition et vous adressons nos meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2023.*

*Didier Cardenoux et l'équipe municipale*

# La vie communale

L'intégralité des procès-verbaux de CM est consultable sur le site internet de la commune ou en mairie

## Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal - 4 août 2022

### TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ.

Dans le cadre du changement de notre prestataire informatique et après avoir pris connaissance des modalités administratives que cette évolution impose, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.
- De la mise en œuvre d'un dispositif de dématérialisation des données de la paye avec le trésor et la mise en œuvre de DUCS-EDI avec l'U.R.S.S.A.F. et Pôle emploi.
- De la mise en œuvre de dispositifs de télétransmission de certaines données (conformément aux textes en vigueur) à la Direction générale des Impôts ou encore à l'I.N.S.E.E ou la Préfecture.
- De charger le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. dont la commune est membre en choisissant le « PACK DEMAT » pour un coût d'environ 572 euros /an. Le dispositif comprend la plateforme « agedi-legalite » homologuée ainsi que l'ouverture des options autorisant la dématérialisation dans toutes les applications A.G.E.D.I. utilisées par la collectivité y compris pour les obligations liées aux publicités des marchés publics, émission des titres de recettes et moyens de paiement tels que T.I.P. , T.I.P.I, ... ainsi que les recettes et les dépenses, en comptabilité (échanges avec le comptable de type PES-V2, ...
- De signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public, INSEE, URSSAF, C.R.C....

### TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ DU CCAS A LA COMMUNE.

Le Maire informe l'Assemblée qu'afin de permettre la réalisation d'un programme de logements sociaux, il s'avère nécessaire de faire l'acquisition de la propriété des bâtiments appartenant au CCAS pour un euro symbolique. Il précise que cette opération est nécessaire afin que la commune puisse signer un bail avec la communauté de communes du massif du Sancy, ce que ne peut pas faire le CCAS. Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acquérir la propriété des bâtiments appartenant au CCAS cadastrée AB 201 ainsi que la cave située au sous-sol de l'immeuble cadastré AB 202, pour un euro symbolique.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents administratifs nécessaires à l'opération et notamment l'acte notarié.

### ACQUISITION DE MATÉRIEL : GODET DE CURAGE :

Monsieur le Maire fait état des besoins en matériel et soumet à l'Assemblée le projet d'acquisition d'un godet de curage nécessaire aux différents travaux d'entretien du réseau d'eau.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du devis qui s'élève à la somme de 2 341.01 € TTC décide à l'unanimité de faire l'acquisition du matériel ci-dessus évoqué et autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé par le « Comptoir de Matériel ». Il est précisé que cette dépense sera supportée par le budget de l'eau.

### DM POUR ACQUISITION DE MATÉRIEL : GODET DE CURAGE :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

#### CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	31	Installations, matériel et outillage technique	3 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>3 000,00</b>

#### CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	23 15	20	Autres	-3 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>-3 000,00</b>

### **PRIX DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE :**

Après avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les prix des repas à la cantine scolaire.

Pour mémoire, ces derniers sont fixés comme suit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- Repas enfant 4.20 €
- Repas adulte (personnel communal, élus, enseignants) : 6.50 €

### **TRAVAUX DE BARDAGE DU LOCAL DE CHASSE :**

Monsieur le Maire fait état des travaux souhaités par la société de chasse « La Montagnarde » pour le local (annexe du garage communal) mis à sa disposition. Le devis pour le bardage s'élève à la somme HT de 621.07 €. Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais ci-dessus évoqués, étant entendu que la pose sera assurée par les membres de la société de chasse « La Montagnarde ».

### **ADMISSIONS EN NON VALEUR :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le service de gestion comptable d'Issoire a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil municipal pour décision d'admission en non-valeur au sein des budgets de la commune et de l'eau. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au trésorier et à lui seul, de procéder sous le contrôle de l'Etat aux diligences nécessaires pour le recouvrement qui s'offre à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à :

- Budget de l'eau : 254.54 €
- Budget assainissement : 104.86 €

<b>BUDGET EAU</b>		
<b>Numéro de pièce</b>	<b>Objet</b>	<b>Non-valeur €</b>
T-7 R-3 A-148	EAU	158.05
T-10 R-1 A-224	EAU	30.49
T-7 R-3 A-447	EAU	66.00
<b>TOTAL EAU</b>		<b>254.54</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
T-6 R-6 A-201	ASSAINISSEMENT	66.67
T-6	ASSAINISSEMENT	38.19
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>		<b>104.86</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service de Gestion Comptable d'Issoire,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le SGC d'Issoire sans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le Comptable,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, décide à l'unanimité :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours aux chapitres et articles prévus à cet effet.

### **FERMAGES 2022 :**

Chaque année, il convient d'encaisser les fermages dus par le GAEC DE LA COMBECHAVE, Monsieur Jacques GILBERT et Monsieur Thierry CHAUVET.

- A l'unanimité et après avoir pris connaissance du mode de calcul, il est décidé d'établir les montants des fermages comme suit :  
Le montant du fermage annuel pour 2022 dû par le GAEC DE LA COMBECHAVE s'élève à la somme de : 541.94 €
- Le montant du fermage annuel pour 2022 dû par Monsieur Thierry CHAUVET pour le Pré de Gendre, le Pré des Rivaux et le Pré de la Mage s'élève à la somme de : 747.20 €
- Le montant du fermage annuel pour 2022 dû par Monsieur Jacques GILBERT pour le pré de La Longeix s'élève à la somme de : 301.90 €.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CORRESPONDANT AUX INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - ORANGE :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47 ;

Vu le décret n) 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications (en l'occurrence ORANGE) de 2020 à 2022 comme suit :

<b>RODP ORANGE – COMMUNE D'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES</b>									
ANNEE	Tarif de base Aérien	Kms Aérien	Coefficient D'actualisation	Sous-Total	Tarif de base Souterrain	Kms Souterrain	Coefficient d'actualisation	SOUS-TOTAL	TOTAL GLOBAL
2020	40.00 €	4.637	1.38853	257.54	30.00 €	16.490	1.38853	686.90	944.44
2021	40.00 €	4.637	1.37633	255.28	30.00 €	16.490	1.37633	680.87	936.15
2022	40.00 €	4.637	1.42136	263.63	30.00 €	16.490	1.42136	703.15	966.78

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, en l'occurrence ORANGE, comme décrits dans le tableau *supra* de 2020 à 2022 inclus, sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien ;
- **DÉCIDE** de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;
- **D'INSCRIRE** annuellement cette recette au compte 70323 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

## **ADHÉSION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU PDD :**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Le Maire :

- **CERTIFIE** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- **ATELIERS COLLABORATIFS DU TERRITOIRE DU SANCY (ACTES)** : Il s'agit d'un projet qui donne la parole aux habitants et acteurs locaux et qui a pour objectif de développer des activités culturelles, sportives et de loisir POUR et PAR les habitants. Sont invités les habitants des communes d'Espinchal, de la Godivelle, de Montgreleix, de Compains, de Valbeix et d'Egliseneuve. Une réunion ouverte par un café d'accueil se tiendra VENDREDI 26 AOUT PROCHAIN à 8 h 30, salle du Foyer Rural.

## Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal – 8 septembre 2022

### **OPÉRATION « TOIT SOCIAL ET SOLIDAIRE » SIGNATURE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA CCMS.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.451-1 et suivants ;

VU la délibération n° 70 du conseil communautaire du 2 juin 2022 ;

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le programme communautaire "Toit social et solidaire", la commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES s'est portée candidate pour mettre à disposition des locaux désaffectés afin de permettre la création de logements à loyers modérés par la communauté de communes qui en portera les investissements, ainsi que la gestion pendant trente ans.

La commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES a alors proposé à la communauté de communes de mettre à disposition les locaux situés au 3, route de Condat, d'une superficie de 101 mètres carrés, dont elle est propriétaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Un projet de bail à caractère emphytéotique a été validé en conseil communautaire le 2 juin 2022 et a été porté à la connaissance du conseil municipal (projet de bail emphytéotique annexé à la présente délibération).

Ainsi, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de bail emphytéotique proposé dans le cadre du programme Toit social et solidaire ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit bail emphytéotique.

### **DISSOLUTION DU CCAS.**

Le Maire expose à son conseil que l'Article 79 de la Loi NOTRe a prévu la possibilité pour les communes de moins de 1 500 habitants de ne plus établir de budget annexe dédié pour leurs CCAS.

Il précise qu'actuellement c'est la commune qui finance en totalité les activités du CCAS par le biais d'une subvention annuelle. Ces activités consistent principalement à l'achat des colis de fin d'année pour les aînés.

Il serait donc plus aisé que la Commune finance et règle directement les actions concernant l'action sociale pour les aînés, cela éviterait notamment des écritures comptables multiples entre les deux budgets.

**Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que :**

- Les compétences sociales dévolues au CCAS seront exercées par la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et leur financement assuré par le budget principal.
- La dissolution du CCAS est prononcée à effet de cette même date : 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- La reprise de l'actif et du passif s'effectuera au bénéfice de la commune.
- Les derniers compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2022 seront votés par le conseil municipal, ce dernier sera signé par le Maire.
- Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

### **RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS :**

Le Conseil municipal d'Egliseneuve d'Entraigues,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-1 et 3-2,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire :

Le Conseil municipal d'Egliseneuve d'Entraigues, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 et 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
- **PRÉCISE** que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- **DIT** qu'une enveloppe de crédits sera prévue.

### **TARIFS DE LA RÉGIE DES DROITS DE PLACE SUR LES FOIRES ET MARCHÉS AU 01-01-2023 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs pratiqués pour les droits de places sur les foires et marchés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et propose une révision des tarifs comme suit :

- Branchement d'une balance 2.00 €
- Branchement d'une sono 3.00 €
- Branchement d'un frigo 4.00 €

- Prix du mètre linéaire :
  - Pour les abonnés annuels : 0.50 €
  - Pour les abonnés à la quinzaine 0.60 €
  - Pour les occasionnels 1.00 €

Le Conseil ayant ouï et après délibération, à l'unanimité, décide de fixer comme ci-dessus les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **LOCATION DU CABINET MÉDICAL ET CHARGES LOCATIVES :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune loue le cabinet médical à Monsieur Jean-Jacques VERGNE pour le mettre à la disposition des médecins de Besse et des infirmiers qui assurent des consultations trois jours par semaine. Il convient à ce jour de fixer à la fois le montant du loyer dû à Monsieur VERGNE et le montant de la participation des occupants.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reconduire le bail avec Monsieur Jean-Jacques VERGNE pour la location de l'ancien cabinet médical sis route de St Genès à raison d'un loyer annuel de 4 000 €.
- **DÉCIDE** de fixer à 400 € mensuels la participation aux charges locatives des occupants comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :
  - Docteurs SUDRE, TOURNADRE et TESTARD 300.00 €
  - Madame Hélène PHÉLUT, infirmière 100.00 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer la convention qui s'impose.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- **DON ASPTT MULUN A L'ÉCOLE** : un don de 50 € en faveur de la caisse des écoles a été fait par l'ASPTT MULUN (section cycliste) pour remercier la commune de son accueil lors de l'étape du 30 août dernier.
- **ASSOCIATION DES MARCHANDS DE TOILE** : Le maire fait état de la rencontre du 1<sup>er</sup> septembre dernier avec les membres de l'association des marchands de toile qui souhaitent la mise à disposition d'un local pouvant recevoir l'intégralité de leur exposition. Leur projet est en attente. Par contre, leur demande de signalétique est prise en compte et des panneaux indicatifs directionnels seront mis en place.
- **ADMR** : Suite à la rencontre avec Monsieur le Président de l'ADMR du PDD, celui-ci nous a fait savoir que le poste de secrétaire du bureau d'Egliseneuve était vacant et que l'ADMR souhaitait embaucher un agent pour maintenir l'antenne locale.
- **TRAVAUX AU LOCAL DES CHASSEURS** : Les membres de la société de chasse « La Montagnarde » remercient les élus pour la participation financière de la commune aux travaux du local de l'association.

## Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal – 10 Novembre 2022

### **RETENUE DE GARANTIE PLACE DE LA POSTE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à ce jour, il existe des retenues de garantie concernant les travaux de la place de la poste datant de 2011 (624.72 €) non remboursées et non régularisées. Le marché n'étant plus en cours et ces dernières devant être remboursées dans le mois qui suit l'expiration du délai de garantie, compte tenu que le procès-verbal de réception des travaux n'a pu être dressé en temps et en heure et que le marché est terminé, Monsieur le Maire propose de titrer la somme ci-dessus en produits exceptionnels.

Le Conseil ayant ouï et après délibération, décide à l'unanimité d'établir un titre de recette de 624.72 € au compte 7788 « Produits Exceptionnels ».

### **RÉCUPÉRATION DE LA TAXE OM 2022 AUPRÈS DES LOCATAIRES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les locataires des appartements communaux sont redevables de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qu'il convient, comme chaque année, de récupérer cette taxe auprès des locataires.

Le Conseil municipal ayant ouï et après délibération, à l'unanimité, décide de récupérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022 comme suit :

○ SARL Epicerie Maire-Baduel	207.00 €
○ Christian GRÉGOIRE	98.00 €
○ Jean-Baptiste LOURS	98.00 €
○ Paulette et Max LACHAIZE	141.00 €
○ Martine et Alain BLAVIGNAC	132.00 €
○ Bureau de Poste	193.00 €
○ Alexandra MARGIOTTI et Pierrick LE NAVELANT	56.50 €

## RACHAT D'IMMEUBLE A L'EPF SMAF

Monsieur le Maire expose :

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la Commune d'Egliseneuve d'Entraigues l'immeuble cadastré A 1139 de 496 m<sup>2</sup>, afin de préparer l'aménagement du périmètre de protection du captage d'eau des Grangeounes.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte **administratif**.

Le prix de cession hors tva s'élève à **461,74 €**. Sur ce montant s'ajoutent une tva sur prix total de **92,35 €**, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de **554,09 €** dont le calcul a été arrêté au **30 septembre 2023**.

La commune a déjà réglé à l'EPF-Smaf Auvergne **500,00 €** au titre des participations, soit un trop versé à régulariser en capital de **38,26 €** et en frais de **8,55 €** et de **1,71 €** de tva correspondante.

La commune reste cependant redevable de **92,35 €** de tva.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le rachat par acte administratif de l'immeuble cadastré A 1139,
- **Accepte** les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- **Désigne** le premier adjoint, comme signataire de l'acte,
- **S'engage** à racheter à la demande de l'EPF-Smaf Auvergne les biens acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme (et ou) lorsque l'aménagement a été réalisé, ou est en cours de réalisation.

## LOYER DE L' APPARTEMENT N°6 DU 1ER ETAGE DE L' ANCIEN FOYER LOGEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la fermeture du foyer logement au 31-12-2020 et propose de fixer le montant du loyer de l'appartement n°6 rénové, sis au 1er étage.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- o **DÉCIDE** de fixer à 190 € le montant du loyer mensuel de l'appartement ci-dessus évoqué au 1er décembre 2022.
- o **DÉCIDE** de fixer à 60 € le montant des charges mensuelles qui comprennent l'eau, l'électricité et le chauffage.
- o **DIT** que le montant de ce loyer sera révisé chaque année après communication par l'INSEE du nouvel indice de référence.

## CRÉATION DE POSTE

Le Maire informe l'Assemblée que pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il convient de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de six mois à raison de 30 heures hebdomadaires rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité,

- o **AUTORISE** la création de l'emploi ci-dessus,
- o **AUTORISE** le Maire à recruter.

## DM ACQUISITION D'UN ORDINATEUR

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

	INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
2135 - 275	Installations générales, agencements	-1205.00	
2183 - 177	Matériel de bureau et informatique	1205.00	
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits ci-dessus évoqués.

## ANNULATION DU TITRE 307 RÉGIE AIRE CC SUR EXERCICE 2021

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-500.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits ci-dessus évoqués.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

- **CONVENTION "PHILIPPE MOINS-MAISON DES FROMAGES"** : Cette dernière sera éventuellement renouvelée après rencontre avec Philippe MOINS.
- **PONT DE LA CROIX DU PONT MARQUIS** : l'affaissement des piliers du pont qui dessert à la fois les cascades et le site d'Entraigues entraîne des travaux conséquents pour fiabiliser la structure. La communauté de communes du Massif du Sancy a été interrogée pour l'obtention d'aides (GEMAPI et CCMS) ainsi que le Conseil général du PDD. Les réponses sont en attente.
- **TRAVAUX AU GÎTE DES RIVAUX** : Des travaux de rénovation s'imposent. En effet, les huisseries, le chauffage et l'isolation sont à revoir. Gérard VERDIER, Denis CHAUVET et Eliane GOY sont chargés de contacter les artisans pour établir des devis. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil régional.
- **MODIFICATION DU PLU** : Le Conseil municipal envisage de modifier certains points du PLU suite à des difficultés rencontrées pour l'obtention de documents d'urbanisme. Il est décidé de contacter un bureau d'études pour réétudier la question.

**En vertu de l'ordonnance du décret du 7 octobre 2021 le compte rendu de séance de conseil municipal est remplacé par un procès-verbal de séance depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

### REMERCIEMENTS

*La municipalité tient à exprimer sa profonde et sincère gratitude à Monsieur Marcel Amblard, qui a fait don à la commune, devant notaire, de sa grange située sur le foirail.*

*Qu'il soit assuré que nous en ferons le meilleur usage, après un brin d'aménagement.*



### PROJET DE MANIFESTATIONS POUR LES MOIS A VENIR

- 18 février : concours de belote (Bouchon & Buron)
- 10 mars : Sancy Snow Jazz salle du foyer rural à 20h30
- 18 mars : concours de belote (club de l'Amitié)
- 2 avril : thé dansant (club de l'Amitié)
- Début mai : vente de muguet sur le marché (Les Petites Canailles d'Egliseneuve)
- 16 mai : journée de l'eau (Les Amis d'Egliseneuve)
- 18 mai : foire aux plantes et aux volailles
- 7-8-9 et 10 juillet : fête patronale
- 19 juillet : journée du Livre (Les Amis d'Egliseneuve)

**Le calendrier de toutes les manifestations pour l'année 2023 paraîtra prochainement. Il sera visible sur le site internet de la commune.**

# Culture et patrimoine

## Echo de Notre Dame de la Font Sainte

Septembre 1934. Comme chaque année, la paroisse célébra dignement la belle fête des sept Frères, patrons d'Egliseneuve. C'est une fête très populaire dont la célébrité s'étend à plusieurs lieues à la ronde dans la montagne ; favorisée par un temps magnifique, on y vint de tous côtés. Juillet n'est-il pas le mois du soleil et de la chaleur ? Les chrétiens ce jour-là, non seulement assistèrent nombreux à la messe, mais aussi se firent un honneur mais aussi un devoir de suivre la procession où sont portées les huit statues de cette sainte famille, les sept frères de Ste Félicité. Dans la soirée, bien entendu, la fête sur la place ne fut pas délaissée : chevaux de bois, tourniquets, tirs, amusements divers et, il y en avait pour tous les goûts. Le rire et la gaieté sont le propre d'une bonne fête.

Quand paraître ce numéro on aura célébré la belle fête de Notre Dame de la Font Sainte ; chacun aura remarqué les importantes réparations, tant extérieures qu'à l'intérieur, faites à la chapelle ; on y travaille toujours, une fois les travaux terminés, Egliseneuve pourra être fier de sa chapelle.

Chronique paroissiale :

Baptêmes : Louis Lenègre le 15 juillet, Geneviève Monier le 15 juillet, Roger Roussillon le 16 juillet, Jean Roussillon le 22 juillet, Guy Ratail le 12 août, Gabriel Cellier le 31 décembre 1933 à Segré.

Décès : Marie-Thérèse Trapanard épouse Boudry, le 5 août à l'âge de 39 ans.

Le dimanche 30 septembre aura lieu la fête de l'Adoration.

Novembre 1934 : Baptêmes : Jean-Claude Martin le 14 septembre, Henri Rouillou le 16 septembre, Octave Besson le 25 septembre, Jeanne Vernayre le 28 septembre, Jean Babut le 30 septembre, Odette David le 7 octobre.

Mariages : Alexis Desribes avec Berthe Girard le 9 septembre, Emile Jean Amblard avec Irène Delbos le 4 octobre.

Décès : Marie Gelly épouse Laurent le 29 septembre à l'âge de 77 ans.

Un enfant de la paroisse, nommé Raymond Richard a été ordonné Prêtre le dimanche 4 novembre.

Départ des conscrits : Raymond Force, Jean Barbat, Antoine Manaranche au 21<sup>ème</sup> régiment d'infanterie à Chaumont.

7 Janvier 1935 au 10 février : hiver très rude.

Octobre 1935 : Abbé Bouchaudy 1816/32, Chantemerle 1832/40, Papon 1840/62, Joly 1863-1894, Force 1894-1910, Papereux, vicaire 1893/1900 et curé 1910/35, Javion F.

Juin 1938, Jean-Claude Force baptisé le 17 avril.

Octobre 1939 : Paule Marie Marthe Antoinette Force, baptisée le 14 septembre

Mars 1942 : décès de Henri Bernard, 66 ans

Septembre 1942 : Jean René Louis Tournadre, baptisé le 30 août.

*Jacques BERNARD*

## *La journée du Livre*

*Mercredi 20 juillet s'est déroulée, salle du foyer rural, la 20ème journée du livre organisée par l'association des Amis d'Egliseneuve. Une quinzaine d'auteurs ont présenté et dédié leurs ouvrages.*



## *Concert Sancy Tour*

*Un sacré spectacle que nous ont offert The Doug et Thomas Kahn mardi 2 août dans la cour de l'école. Ce concert organisé par la médiathèque de Besse en partenariat avec la Coopérative de Mai a attiré bon nombre de spectateurs qui n'ont pas hésité à danser sur le bitume.*



## *Exposition de peinture*



*Au foyer rural, Martine Blavignac, Philippe Farigoul, Huguette Pissavy, Sylvie Ratail et Elisabeth Vouillon, cinq artistes locaux, ont nourri cette belle exposition de peinture et d'émaux qui a contribué à animer notre été. Merci à eux ainsi qu'aux bénévoles, aux employés communaux pour leur aide et au club de l'Amitié pour son soutien.*

## **Vide-grenier du 15 août**

**Pour la plus grande joie des amateurs quelques exposants ont déballé de nombreux objets d'occasion.  
Ambiance conviviale dans les rues du village.**



## **Ateliers Collaboratifs du Territoire du Sancy (ACTES) : un projet qui donne la parole aux habitants et acteurs locaux**

*Flavia LANA, missionnée par la Communauté de Communes du Massif du Sancy (CCMS) a animé à Egliseneuve, le 26 août dernier, un atelier collaboratif de réflexion en vue de « développer des activités culturelles, sportives et de loisir pour et par les habitants ». Une trentaine de personnes y a participé. L'assemblée s'est laissée prendre au jeu sous forme de questions/réponses et de nombreuses propositions ont été énoncées. Des ateliers similaires sont prévus sur chacune des communes relevant de la CCMS.*

*Une réunion intermédiaire a été organisée le samedi 26 novembre à Compains, à l'initiative de Jean-René Tournadre, référent pour ce projet. Des idées à peaufiner ont été avancées dans une très libre circulation de la parole.*



## **Croix de Redondel**

*Ce samedi 6 Août à 18 heures, « Les Amis d'Égliseneuve » étaient rassemblés à Redondel autour de la famille PISSAVY, sur la montagne de la Fumade. Cette date avait été retenue par Laurent PISSAVY, fils d'Huguette et de feu Marcel, propriétaires de ce domaine, afin de remettre en place « La croix de carrefour » qui avait été mise à terre, par les effets conjugués des intempéries et des troupeaux.*

*L'ancien fermier, famille BATTUT, s'est chargé de la reconstruction de la stèle.*

*Pour cette remise en état de la croix et de son socle, Laurent PISSAVY a fait appel à plusieurs corps de métier différents parmi ses amis.*

*Le maçon Daniel CUFNER exerçant à Condat, présent parmi nous aujourd'hui, a remarquablement restauré l'imposant socle en pierres du Pays. Ces pierres qu'il a dû replacer ont la patine des anciennes et les traces des dégâts ne sont plus apparentes.*

*La croix, magnifiquement repeinte couleur bronze, a été restaurée par un ami de Laurent, ferronnier d'Art.*

*Laurent et Daniel le maçon l'ont hissée sur son piédestal et solidement scellée, elle a enfin retrouvé sa place au sommet de cette montagne de la Fumade.*

*Cette croix de carrefour est portée sur le cadastre Napoléonien de 1830. Elle se trouvait à l'intersection du chemin menant d'Égliseneuve à Espinchal et de celui conduisant à Redondel.*



*Cette croix est en fonte, elle a été forgée dans la fonderie de Pont-sur-Saulx comme l'indique une plaque posée à son pied, qui porte aussi le numéro 464x.*

*Le président Jean-René TOURNADRE a remercié chaleureusement la famille PISSAVY, Huguette, Laurent et ses deux filles Armelle et Juliette pour avoir bien voulu remettre en état cette magnifique croix appartenant au patrimoine bâti d'Égliseneuve.*

*Puis nous nous sommes tous retrouvés devant « le Buron de la Fumade » pour partager le verre de l'amitié et déguster ensemble toutes les gourmandises que nous avaient préparés nos généreux bienfaiteurs.*

*Un grand merci à tous les participants venus nombreux.*



**La vice-Présidente,  
Éliane BEGUOIN**

# Vie associative

## ***Le club de l'Amitié toujours aussi actif***

***Le repas champêtre qui s'est déroulé dans la cour de l'école le 30 juillet dernier a connu un vif succès avec plus de quatre-vingt-dix participants. L'après-midi s'est terminé par quelques pas de danse, sous la houlette des animateurs, Aline et Franck.***



***Trois cent trente-et-une pompes à emporter ont été fabriquées le samedi 6 août par des membres du club. Beau succès de l'opération.***



## ***Thé dansant***



**Sollicité par le club dimanche 30 octobre l'orchestre « Gentiane Auvergne » a réchauffé la salle du foyer rural dans une atmosphère familiale. Buvette et pâtisseries étaient au programme.**

**Un rendez-vous incontournable pour les habitués.**



## ***Sortie Horizon Art Nature Sancy***

**Une journée bien remplie pour une quinzaine des membres du club et très beau temps pour le pique-nique à la Roche Nité. Visite de l'œuvre horizon « symphonie pastorale ». La journée s'achève par une promenade à la cascade de la Barthe.**



## ***Le compte est bon !***

***Le concours de belote organisé par le club, samedi 12 novembre, affichait complet avec trente-huit équipes inscrites. Jeunes et moins jeunes ont « cartonné » dans une atmosphère sereine. Le vin chaud auquel on ne déroge pas et d'autres boissons étaient servis entre chaque partie. De nombreux lots ont été distribués pour le concours et la tombola ! Une bonne soupe à l'oignon a clôturé la soirée !***



## ***Repas du club***

***Dimanche 18 décembre les participants étaient ravis de se retrouver pour passer un moment chaleureux autour d'un repas musical. A 16 heures le grand écran du foyer rural s'est déployé sur la palpitante finale de la coupe du monde.***





## LES AMIS d'ÉGLISENEUVE

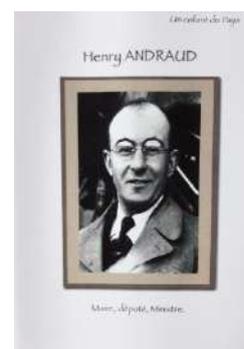


Association régie par la loi du 1er juillet 1901, qui a pour but : *faire revivre la culture et les traditions par une meilleure connaissance du patrimoine communal.*

Créée en 1996 par un groupe d'amis résidant à ÉGLISENEUVE d'ENTRAIGUES, soucieux de maintenir le lien historique entre les générations.

A ce jour, l'association a publié de nombreux ouvrages :

- les croix de la mémoire ;
- l'église Saint Austremonne et ses chapiteaux ;
- Égliseneuve au début du XXème siècle ;
- Henry ANDRAUD, un enfant du pays.



«*Ana veire le sau d'Entraigà e qui de Bo de Chau*»

L'association organise :

- des rencontres amicales
  - tirage des rois,
  - crêpes de la Chandeleur,
- des actions de sauvegarde du patrimoine,
- une sortie culturelle chaque année
- deux jours de retrouvailles avec A.C.I.E.R.

Depuis 2008, en partenariat avec la municipalité, c'est la Journée du Livre le 3ème mercredi de juillet.

Si vous êtes intéressé(e)s par ces activités amicales, si vous aimez votre commune, venez nous rejoindre !

Contact: J-R TOURNADRE : 06 33 87 60 38

Bulletin d'inscription à détacher :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ e.mail : \_\_\_\_\_

cotisation annuelle : 10 € (chèque à Amis d'Égliseneuve)



## **« Du marchand de toile au négociant voyageur. Une épopée auvergnate »**

**Vendredi 5 août 2022 au Foyer rural d'Egliseneuve d'Entraigues**

Cet évènement, organisé par l'Association « La mémoire des marchands de toile », répondait à un double objectif : d'abord renouer le lien avec nos amis adhérents après ces dernières années contraintes par le contexte sanitaire et les changements intervenus à la suite de la disparition de son fondateur, Gérard Fandard, à qui était dédiée cette rencontre.

Ensuite évoquer, raconter, autrement dit faire vivre la mémoire des marchands de toile sous ses différents aspects, historiques, sociologiques, économiques et culturels, avec une nostalgie bienveillante et pour aller à la rencontre du négociant voyageur d'aujourd'hui. C'est ce qu'ont fait avec talent : Anne Clairet, auteure *d'Histoires des marchands de toile*, illustré par les aquarelles et photos de Frédéric Pigot, Marc Prival, géographe spécialiste des migrations, André Rode, négociant voyageur retraité.

Après l'accueil de Didier Cardenoux, maire d'Egliseneuve d'Entraigues, et la présentation des débats par Jean François Serre, une assistance fournie et captivée a entendu les différentes interventions qui ont donné lieu à une large évocation du sujet.

Marc Prival, a fait appel à des anecdotes - en particulier à celle du chemineau rencontré près du pont du roi - et fait référence à des particularités régionales pour brosser un tableau des causes et types de mouvements migratoires : les petits ramoneurs embauchés à 15 ans, les marchands de vin de Haute Corrèze, les vendeurs de chaudrons en cuivre au Pays Basque originaires de l'ouest cantalien, les étameurs qui parcouraient la France illustrent cette tradition de l'émigration propre au Massif Central. A propos des marchands de toile, une spécificité forte du Cantal, Marc Prival parle « d'une affinité des cantaliens pour le textile ». Cet esprit aventureux portait certains à traverser la Méditerranée pour « voyager » en Algérie.

Anne Clairet, de formation littéraire, a dépeint l'état d'esprit dans lequel elle s'est emparée du sujet des marchands de toiles, qu'elle découvrait et qui l'a séduite. Des rencontres inspirantes lui ont procuré curiosité et amitié pour ces marchands de toile qui font bien un métier de la relation sociale. Elle songe dès maintenant à un ouvrage inspiré par ce travail. L'accompagnement par des aquarelles et photos de Frédéric Pigot, qui, à cette occasion a découvert des ancêtres marchands de toile, a enrichi l'ouvrage. Il a présenté des extraits de son oeuvre exposés sans la salle.

André Rode a voyagé de nombreuses années dans le Lot-et-Garonne et le Gers. En recourant à l'évocation de ses « tournées » pour vendre du drap et d'autres articles, il a restitué sa pratique et sa passion du métier. Il avait noué une relation commerciale suivie avec ses clients, de génération en génération, empreinte de confiance et d'amitié. Qualité et proximité étaient des principes fondamentaux. Il a mis son expérience et son expertise au service de la profession en s'engageant de nombreuses années dans la Fédération nationale des négociants voyageurs.

Médiateur des débats, j'ai resitué l'importance et les effets de l'émigration des marchands de toiles sur l'Artense et le Cézallier, en particulier dans la seconde moitié des 19ème et 20ème siècles en termes démographiques, sociologiques et économiques. Un véritable éco système s'était ainsi créé, enraciné au pays et développé dans le secteur textile avec les fournisseurs et auprès d'une clientèle de clients fidèles.

L'assistance était ensuite conviée à échanger autour d'un solide buffet dinatoire préparé par Pascal Mercier de l'Hôtel du Nord.

**Jean François Serre, Président de La mémoire des marchands de toile**



# La vie scolaire

**Treize élèves ont réintégré leur classe entièrement refaite, lumineuse et spacieuse. Les trois petits en « petite section maternelle » qui ont fait leur première rentrée ont aussi découvert la cantine. L'effectif devrait remonter à quinze en cours d'année.**



**A partir de la rentrée de janvier et jusqu'au 24 juin, Corentin remplacera Rozenn, pendant qu'elle contribuera de son côté et à titre tout à fait personnel à l'augmentation des effectifs... Tous nos vœux de bonheur à son futur bébé.**

## **Autre naissance !**

**Voici un an qu'élèves et futurs élèves de notre belle école d'Egliseneuve, ainsi que leurs parents, ont à cœur de partager du temps ensemble. Du temps pour soutenir financièrement les projets réalisés par la maîtresse pendant les temps scolaires mais aussi du temps pour se retrouver, faire des activités, créer du lien. Afin de pérenniser ces rencontres et les manifestations menées l'an passé, les parents ont donné le jour à une association en novembre dernier : « Les petites canailles d'Egliseneuve ».**

**Composition du bureau : Présidente : Lucile Dif, Vice-présidente : Magalie Morin**

**Trésorière : Stéphanie Fau, Trésorière adjointe : Cécile Jaffré**

**Secrétaire : Elsa Druart, Secrétaire adjointe : Elsa Faucher**

# La magie de Noël à Egliseneuve

## Marché de Noël « Bouchon & Buron »

Un bar de gourmandises autour d'un vin chaud et autres boissons chaudes suivis d'un repas, tel était le programme du marché de Noël qui s'est tenu le samedi 10 décembre salle du foyer rural. L'occasion de faire découvrir les créations des divers exposants présents. Le tout installé dans un décor « chic » confectionné par Maëlis et Alban.



## Noël à la cantine

Madeleine et Nathalie ont réuni leurs talents pour ce délicieux repas servi aux p'titous en présence de Rozenn leur maîtresse, Corentin son remplaçant, Patricia, Eliane et Véronique. Tout le monde s'est régalé.



## Marché de Noël par les enfants d'Egliseneuve

Les « Petites Canailles d'Egliseneuve » ont tenu leur stand ce mercredi 21 décembre. Un bel étalage avec décorations de Noël et gourmandises fabriquées par les enfants, maquillage. Boissons chaudes et gâteaux étaient proposés sur la place du marché.



# Informations

## Encore un point de rencontre chaleureux à Egliseneuve !



### Connaissez-vous le Road Runner Café ?

*Non, pas sur la route 66 aux USA, mais ici, chez nous, Route de Besse, là où vous faites votre plein de carburant. L'Amérique, ou en tout cas son parfum, est venue à nous dans les sacs de deux sympathiques motards, Carl et Céline. Carl conduit ; Céline réfrène son envie de conduire aussi et demeure sagement passagère.*

*Qu'on se rassure : ni la nationalité américaine, ni le permis moto ne sont exigés à la porte de cet établissement qui accueille chacun en bienvenu ; « venez comme vous êtes », motard solo ou en meute, famille avec tous les enfants, randonneur, éleveur ou artisan, de sept (voire moins) à soixante-dix-sept ans (voire plus).*

*Vous pourrez vous y désaltérer de 7h30 à 19h30 en semaine, jusqu'à 22h30 le vendredi et le samedi, et le dimanche de 10h à 18h. Vous pourrez y déguster, tous les midis, et le vendredi et le samedi soir, des plats copieux et savoureux, à la manière « snack » mais en plus raffiné, faits maison, selon des recettes de terroir. Une aubaine pour les résidents du gîte des Rivaux tout proche, mais aussi pour l'Égliseneuveois(e) qui tout soudain ne trouve pas l'envie de cuisiner, ou reçoit des amis à l'improviste. Et si le sommeil vous prend, une des quatre chambres d'hôtes artistement rénovées vous attend à l'étage (réservation conseillée dans ce cas, bien sûr, au 06 17 79 77 20).*

*L'Amérique, on la hume par exemple dans le grand tableau sur la droite : au bout d'une route parfaitement rectiligne un personnage fantomatique s'estompe dans un infini de sable d'où seule émerge une épave de voiture rongée de rouille ; ou bien, au bar, dans ce crâne de buffle échappé à quelque western, qui vous fixe de ses orbites vides par-dessus l'épaule de Carl. Mais une Amérique discrète, non envahissante, qui laisse toute leur place, dans les assiettes, à nos fromages familiaux.*

*A notre question :*

*« - Qu'est-ce qui vous a attirés ici ?*

*- Vous ! » répond Carl sans l'ombre d'une hésitation, malicieux derrière sa barbe.*

*Céline ajoute qu'elle a perçu ici « de bonnes ondes », et qu'elle apprécie de pouvoir se rendre à pied dans tous les endroits stratégiques du bourg, le salon de coiffure entre autres, luxe que n'offrait pas le village de Gironde d'où elle vient. Carl, lui, est originaire d'Issoire, où habitent ses enfants. Tous deux souhaitent créer (ils y ont déjà réussi) un lieu convivial où chacun se sent chez lui. D'ailleurs de profonds et moelleux fauteuils, autour de l'une des tables, invitent à une détente « comme à la maison ».*

*Céline adjoint à ses talents culinaires une compétence de sellière auto-moto, ressource qui ne manquera pas d'amateurs, soyons en certains, et qui pourra s'épanouir dans les vastes espaces du rez-de-chaussée.*

*Bon appétit !*

*Préparation d'Halloween par les p'titoux, qui ont réalisé de petites lanternes sous l'œil bienveillant de Nathalie et Mado*



**Des panneaux solaires sur le garage communal**



*Dans le cadre d'un programme de pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux cofinancés par le Département et la Communauté de Communes du Massif du Sancy (CCMS) une installation a pu être réalisée sur le toit du garage communal.*

*Pour un montant de 16 000 € HT, la commune a bénéficié de subventions de 4 500 € du Département et de 1 500 € de la CCMS.*

*L'opération rapportera plus de 1 400 € de vente d'électricité par an et participe à l'effort de prévention de l'environnement.*

**Précieuse lumière : ne la gaspillons pas ...**



*Dans un souci d'optimisation de la gestion du budget municipal, un diagnostic énergétique de l'éclairage public a été réalisé. Il en ressort que certaines économies sont possibles, notamment en remplaçant ou rénovant certaines lanternes. Un plan d'action va nous être proposé.*

*Par ailleurs, un examen minutieux des points lumineux sur notre commune révèle que certains éclairent surtout ... l'absence d'habitants. Il semble donc raisonnable de tout simplement les désactiver. Certains autres lampadaires, utiles par intermittence, pourront être munis de détecteurs de passage, (et donc s'allumer seulement aux moments opportuns) ou d'un modérateur d'intensité.*

*Ces aménagements s'avéreront bénéfiques sous différents angles :*

- *économique, bien sûr, surtout au prix actuel de l'électricité ;*
- *écologique, aussi, et cela pour au moins deux raisons : l'absurdité de dépenser en pure perte une énergie qui se raréfie, et l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité (cette pollution constitue la deuxième cause de disparition d'espèces, après les pesticides !).*

## **Chats errants/chats libres**

**La cohabitation, dans notre village, entre habitants humains d'une part et félins d'autre part ne va pas toujours sans heurts. Une population incontrôlée de chats errants provoque parfois des nuisances, et donc un agacement bien compréhensible.**

**Que faire ? Les conduites à tenir pour endiguer la reproduction de ces mammifères sont très précisément encadrées, afin qu'ils restent des amis de l'homme et ne se transforment pas en ennemis à force d'envahissement.**

**QUE DIT LA LOI ?**

### **Article L211-27 du Code rural et de la Pêche maritime**

**« Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association (...)**

**La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée au premier alinéa du présent article (...)** »

**QU'EN DISENT LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DES ANIMAUX ?**

**L'arche des associations :**

**« L'identification au nom de la commune ou de ladite association, qui est une obligation légale, est effectuée en même temps que la stérilisation par la pose d'une puce électronique ou d'un tatouage dermographe. Les chats obtiennent ainsi le statut de « chat libre », ce qui leur confère une meilleure protection juridique.**

**Grâce à ce statut, le chat libre, qui a désormais un propriétaire, ne peut plus être arbitrairement euthanasié en fourrière et a le droit d'être nourri sur les lieux de sa capture.**

**Un chat dit libre est donc un chat stérilisé, identifié et enregistré à l'ICAD avec ce statut. Bien qu'il soit sauvage ou semi sauvage, il reste au regard de la loi un animal domestique.**

**Aux termes de l'article L214-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Cette interdiction s'applique en conséquence de la même façon aux chats libres.**

**Par ailleurs, les protecteurs de ces chats seront autorisés à les nourrir dans les lieux de leur capture (en s'assurant de laisser les lieux dans un état de propreté évitant toute nuisance). »**

### **Chats du Quercy**

**« Avantages d'une population de chats libres :**

**Les chats des rues font partie de notre environnement à part entière, maillon d'une chaîne écologique dans laquelle ils remplissent une fonction sanitaire en chassant et contenant les populations de rats, souris, oiseaux ...**

**Les chats stérilisés ne se bagarrent plus et ne délimitent plus leur territoire par des urines malodorantes, plus de miaulements en pleine nuit pour appeler la femelle et surtout, moins de contamination des maladies infectieuses comme le FIV, transmis par rapport sexuel et bagarres.... Les Chats Libres permettent de stabiliser la population féline d'un quartier car même stérilisés, ils continuent à protéger leur territoire en empêchant d'autres arrivants de s'installer. Une population féline bien contrôlée est toujours bien acceptée par les habitants :**

- le chat est un animal craintif qui fuit devant le bruit et devant un inconnu,
- il n'agresse jamais l'homme sauf quand celui-ci veut le saisir brutalement,
- aucune des maladies propres au chat (FIV, leucose, coryza, typhus...) n'est transmissible à l'Homme, sauf la rage mais celle-ci a été éradiquée en France depuis 1995.

**Stériliser, c'est protéger :**

**Les propriétaires d'animaux doivent également prendre conscience que la vie sexuelle du chat n'est pas compatible avec la vie urbaine. Si nous sommes assez inconscients et laxistes pour laisser nos chats sortir non stérilisés et tolérer que « la nature suivre son cours », nous provoquons chaque année et imposons à nos voisins, plusieurs portées de chatons dont les quelques survivants deviendront sauvages et grossiront le contingent des chats errants..... un couple de chats peut donner théoriquement en 5 ans, 15 552 descendants.**

**Le maire a aussi la responsabilité de tenir informés les habitants de la commune de la nécessité de faire stériliser leurs animaux de compagnie et de l'obligation qu'impose la loi depuis janvier 2012 : l'identification devient désormais obligatoire pour tous les chats. »**



### **30 millions d'amis**

**« Pour éviter la prolifération des chats errants, la stérilisation est la méthode la plus efficace : elle stabilise la population féline tout en lui permettant de jouer son rôle contre les nuisibles, d'éviter l'installation d'autres individus sur le territoire et de réduire le risque de transmission de maladies auprès d'autres chats domestiques. Cette mesure permet de supprimer un certain nombre de nuisances causées par les périodes de chaleur et le marquage de territoire (odeurs d'urine, bagarres...). »**

### **QU'EN DIT LA COMMUNE D'EGLISENEUVE ?**

**Le Maire a signé une convention avec le refuge « S.O.S animaux » du Broc dont la commune est adhérente. Une campagne de stérilisation, financée par France Relance, s'est achevée le 30 novembre, au terme de laquelle une douzaine de chats errants ont pu être stérilisés, grâce au travail discret mais efficace de bénévoles. Espérons que d'autres campagnes seront organisées. Si vous repérez des chats errants, vous pouvez les signaler en mairie.**

### **QU'EN DISENT LES CHATS ?**

**Une fois dissipée la frayeur engendrée par la capture, ils n'ont pas trop l'air de se plaindre de leur nouveau statut ....**



## **EDF, ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Face à la Hausse des prix de l'énergie, le gouvernement va attribuer trois aides exceptionnelles pour aider les clients à payer leur facture d'énergie.

### **Cheque Energie exceptionnel**

12 millions de bénéficiaires aux revenus les plus modestes

Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : 200 €

Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 17 400 €) : 100 €

Les Chèques Energie » seront envoyés aux bénéficiaires entre le 12 décembre 2022 et le 3 février 2023

### **Un Chèque exceptionnel opération Fioul**

1,6 million de bénéficiaires aux revenus les plus modestes

Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : 200 €

Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 20 000 €) : 100 €

Pour 170 000 clients ayant utilisé leur dernier chèque énergie pour payer du fioul, les Chèques Energie » ont été envoyés la semaine du 14 au 18 novembre 2022.

Pour les autres bénéficiaires (1,4 million), ils devront faire une demande sur le portail <https://chequefioul.asp-public.fr>

### **Chèque exceptionnel bois**

Ce chèque vient d'être décidé (il sera envoyé en 2023), les modalités sont en cours de création par la DGEC

**Tous ces chèques sont cumulables, et seront utilisables pour toutes les énergies.**

**les bénéficiaires pourront utiliser l'ensemble de ces chèques à EDF, même fioul ou bois, pour régler leurs factures d'électricité ou de gaz.**

C08

RIOM-ES-MONTAGNE  
CLERMONT-FERRANDLa Région  
vous transporteDu 1<sup>er</sup> septembre 2022  
au 31 août 2023

Les Cars de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

## Fiches horaires de la ligne C08 reliant Riom-es-Montagne à Clermont-Ferrand

Renseignements : [laregionvustransporte.fr](http://laregionvustransporte.fr)

Renseignements  
Antoine Rivault du Canal 04 78 71 31 69  
[www.auvergnevustransporte.fr](http://www.auvergnevustransporte.fr)  
Transporteur  
SAS TRANSPORTS ANDRE 04 71 78 00 48  
[autours.landre@orange.fr](mailto:autours.landre@orange.fr)

C08

RIOM ▶ CLERMONT

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous.

Jours de circulation		LMeV	V	D
Période scolaire		*	*	*
Grandes vacances		*		
Petites vacances		*		
Renvois à consulter		📍		
RIOM-ES-MONTAGNES	Place du Monument	09:30	16:15	16:15
SAINT-AMANDIN	Le Bourg - D678	09:40	16:25	16:25
CONDAT	Collège Georges Pompidou	09:50	16:35	16:40
	Arrêt de bus SNCF		16:40	
EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES	Place	10:05	16:50	16:50
BESSE ET ST ANASTAISE	Rue la Gazelle	10:25	17:05	17:05
MONTAIGUT-LE-BLANC	Hôtel la Poste	10:41	17:21	17:21
CHAMPEIX	Le Bourg	10:45	17:25	17:25
PLAUZAT	Le Bourg	10:50	17:35	17:32
CLERMONT-FERRAND	Gare SNCF	11:20	18:02	18:02
	Gare routière 📍	11:30	18:15	18:15

Les jours de circulation des services sont abrégés  
comme suit :

**L** : lundi / **M** : mardi / **Me** : mercredi / **J** : jeudi /  
**V** : vendredi / **S** : samedi / **DF** : dimanche et fêtes

Tarification 15

Ticket / 1,5€

Abonnement mensuel tout public / 25€

réduction de 50% pour les salariés bénéficiant de la  
prime de transport

Abonnement annuel moins de 25 ans / 150€

Abonnement annuel scolaire 1/2 pensionnaires / 120€

Abonnement annuel scolaire Internes / 75€

Gratuité / enfants de moins de 4 ans et accompa-  
gnateurs de personnes non-voyantes

Tarification 63

Ticket / 3€

Carnet 10 tickets / 25€

Abonnement mensuel tout public / 45€ dont la  
moitié peut être prise en charge par l'employeur

Abonnement annuel scolaire / 135€ à 264€

selon les revenus pour les établissements de secteur  
(tarification solidaire)

Conditions d'utilisation

• Les tickets à l'unité sont valables pour un voyage.

• Les allers-retours sont interdits avec un même titre  
de transport.

• Les correspondances sont permises, dans la limite  
de 2 heures.

• Les abonnements mensuels sont valables du 1<sup>er</sup> au  
31 du mois, quelle que soit leur date d'acquisition.

• Les abonnements annuels sont valables 12 mois.

• Les titres vendus par un transporteur sont valables  
uniquement sur les lignes qu'il exploite, à l'excep-  
tion des trajets effectués en correspondance.

CALENDRIER SCOLAIRE

Retour des classes :

jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022

Vacances de la Toussaint :

du samedi 22 octobre 2022

au dimanche 6 novembre 2022

Vacances de Noël :

du samedi 17 décembre 2022

au lundi 2 janvier 2023

Vacances d'hiver :

du samedi 4 février 2023

au dimanche 19 février 2023

Vacances de printemps :

du samedi 8 avril 2023

au dimanche 23 avril 2023

Vacances d'été :

à compter du 8 juillet 2023

C08

CLERMONT ▶ RIOM

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous.

Jours de circulation		V	LMe	V	D
Période scolaire		*	*	*	*
Grandes vacances		*	*	*	*
Petites vacances		*	*	*	*
Renvois à consulter		📍	📍		
CLERMONT-FERRAND	Gare routière 📍	14:10	16:45	18:35	18:35
	Gare SNCF	14:20	17:00	18:45	18:45
PLAUZAT	Le Bourg	14:43	17:33	19:08	19:08
CHAMPEIX	Le Bourg	14:49	17:39	19:14	19:14
MONTAIGUT-LE-BLANC	Hôtel la Poste	14:53	17:43	19:18	19:18
BESSE ET ST ANASTAISE	Rue la Gazelle	15:12	17:57	19:37	19:37
EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES	Place	15:29	18:14	19:54	19:54
CONDAT	Arrêt de bus SNCF				20:05
	Collège Georges Pompidou	15:40	18:25	20:08	20:11
SAINT-AMANDIN	Le Bourg - D678	15:50	18:35	20:20	20:20
RIOM-ES-MONTAGNES	Place du Monument	16:00	18:45	20:30	20:30

Les jours de circulation des services sont abrégés  
comme suit :

**L** : lundi / **M** : mardi / **Me** : mercredi / **J** : jeudi /  
**V** : vendredi / **S** : samedi / **DF** : dimanche et fêtes

Tarification 15

Ticket / 1,5€

Abonnement mensuel tout public / 25€

réduction de 50% pour les salariés bénéficiant de la  
prime de transport

Abonnement annuel moins de 25 ans / 150€

Abonnement annuel scolaire 1/2 pensionnaires / 120€

Abonnement annuel scolaire Internes / 75€

Gratuité / enfants de moins de 4 ans et accompa-  
gnateurs de personnes non-voyantes

Tarification 63

Ticket / 3€

Carnet 10 tickets / 25€

Abonnement mensuel tout public / 45€ dont la  
moitié peut être prise en charge par l'employeur

Abonnement annuel scolaire / 135€ à 264€

selon les revenus pour les établissements de secteur  
(tarification solidaire)

Conditions d'utilisation

• Les tickets à l'unité sont valables pour un voyage.

• Les allers-retours sont interdits avec un même titre  
de transport.

• Les correspondances sont permises, dans la limite  
de 2 heures.

• Les abonnements mensuels sont valables du 1<sup>er</sup> au  
31 du mois, quelle que soit leur date d'acquisition.

• Les abonnements annuels sont valables 12 mois.

• Les titres vendus par un transporteur sont valables  
uniquement sur les lignes qu'il exploite, à l'excep-  
tion des trajets effectués en correspondance.

CALENDRIER SCOLAIRE

Retour des classes :

jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022

Vacances de la Toussaint :

du samedi 22 octobre 2022

au dimanche 6 novembre 2022

Vacances de Noël :

du samedi 17 décembre 2022

au lundi 2 janvier 2023

Vacances d'hiver :

du samedi 4 février 2023

au dimanche 19 février 2023

Vacances de printemps :

du samedi 8 avril 2023

au dimanche 23 avril 2023

Vacances d'été :

à compter du 8 juillet 2023

CORRESPONDANCE TRAIN FOLB CHL

JOURS FÉRIÉS : LES CARS NE CIRCULENT PAS.

Tarification cars Région du département du Cantal

Tous trajets ayant des points de montée et/ou de descente dans le Cantal sera facturé 1,50 €

Tarification Puy de Dôme : Tout trajet ayant un point de montée et de descente dans le Puy de Dôme sera facturé 2,00 €

BON À SAVOIR : en cas de jours fériés, en période

scolaire, les services seront effectués comme suit :

• circule le jeudi 10 novembre 2022 soir en lieu et place

du vendredi 11 novembre 2022 soir

• circule le lundi 2 janvier 2023 soir en lieu et place

• circule le lundi 8 mai 2023 soir en lieu et place

du dimanche 7 mai 2023 soir

• circule le mercredi 17 mai 2023 soir en lieu et place

du vendredi 19 mai 2023 soir

• circule le lundi 29 mai 2023 soir en lieu et place

du dimanche 28 mai 2023 soir

# mémo tri

Le tri se simplifie,  
**100%**  
des papiers et des emballages vont dans le bac jaune.



Astuces et conseils sur [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr)

ENSEMBLE  
TRIONS PLUS  
ET RÉDUISONS NOS DÉCHETS  
EN LIMITANT NOS EMBALLAGES

## 100% DES EMBALLAGES



### Tous les emballages métal

BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, BLISTERS MÉDICAMENTEUX...



BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS, CANETTES, TUBES...



### Tous les emballages plastique

POTS, BOÎTES, BARQUETTES...



SACS ET FILMS PLASTIQUES



FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES



### Tous les emballages carton

BRIOQUES



CARTONNETTES



BOÎTES



## 100% DES PAPIERS

Séparer le film plastique de votre magazine (publicité) avant de mettre les deux objets au tri.



### Tous les papiers, cartons

JOURNAUX, PUBLICITÉS, MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES, CAHIERS, ENVELOPPES, SACS.



Ne pas déchirer les papiers. S'ils sont trop petits, ils ne pourront pas être recyclés.



### Petit rappel

Un emballage ménager est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manipulation, leur acheminement et à assurer leur présentation.

### Les points de collecte jaunes



En bac



En colonne

### Pour bien trier

- Jeter en vrac les emballages
- Ne pas lever les emballages mais bien les vider
- Ne pas imbriquer plusieurs emballages, les uns dans les autres
- Séparer les différents éléments d'un emballage
- Plier les cartons pour gagner de la place

### Ne pas mettre

- Tout objet qui n'est pas un emballage ou du papier (pots de fleurs, casseroles, enjoliveurs, téléphones portables, etc...)
- Les piles, les batteries et les ampoules
- Le verre
- Le textile
- Les restes alimentaires
- Les masques, les gants et les mouchoirs

## ET MES AUTRES DÉCHETS ?



### Dans le bac gris

En sac fermé : les déchets d'hygiène (mouchoirs, lingettes, coton-tige, cotons, couches, protections hygiéniques...), les petits objets en plastiques (style, rasoir, brosse à dents...), la vaisselle cassée, la lièbre du chat, les sacs aspirateurs, les balayeurs.



### Dans la colonne à verre

En vrac : les bouteilles, pots et bocaux en verre (bouchons et couvercles à déposer dans le bac jaune).



### Dans le composteur ou bac de déchets organiques

les déchets alimentaires et les petits déchets de jardin (feuilles mortes, brindilles et tailles de haies broyées)



### En déchèterie

Les encombrants, les gros cartons, les déchets mobiliers (les vieux meubles, les matelas), l'électroménager, les gravats, le bois, la ferraille, les textiles (linge et chaussures), les déchets de jardin (souches d'arbres, tonte, feuilles, branches), les déchets dangereux (peintures, solvants), les casseroles, les jouets hors d'usage, les piles, les ampoules, les batteries, les radiographies médicales.

### Les déchèteries du SICTOM des Couzes :

**Déchèterie de Besse**  
RD978 Chilosse - 63610 BESSE

lundi - 9h - 12h | 13h - 17h  
Mar, mer, vend, sarr - 9h - 12h | 14h - 18h  
Fermé le Jeudi

Tel : 04.73.79.53.16

**Déchèterie de Montaigu-le-Blanc**

Route de Reignat - 63320 MONTAIGUT-LE-BLANC

Du mardi au samedi - 9h - 12h | 14h - 18h  
Fermé le Lundi

Tel : 04.73.96.72.11

Par convention, certains habitants du SICTOM des Couzes ont accès aux déchèteries des collectivités voisines :  
Le déchèterie de Thaix (Clermont Auvergne Métropole) est accessible aux habitants de : Aupial, Chamonal, Varennes, St Saturnin, Chénat et Souzail le Froc.  
Le déchèterie de Veuzon Monton (SIBA) est accessible aux habitants de : Chénat (hors Varennes), Le Crez, St Amant Tallende, Tallende, St Saturnin hors Chénat et Courcel.



### Astuces et conseils sur [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr)

SICTOM DES COUZES

Le Treuil - 63320 SAINT-DIEREY

04 73 96 77 75

[sictomdescouzes@wanadoo.fr](mailto:sictomdescouzes@wanadoo.fr)

[sictomdescouzes.fr](http://sictomdescouzes.fr)



## ***Parlons patois (Parlons patoué)***

### **Mon premier galant**

J'étais sauvage, aujourd'hui il y en a qui sont trop faciles ;  
De mon temps on était plus sévère.  
J'allais aux foires avec le bouvier mais je savais me garder.  
Il n'y a pas un pauvre bougre qui m'ait manqué de respect.  
Georges avait des idées sur moi.  
Une fois, on fanait : j'étais sur le char.  
Quand il fallut descendre il me tendit les bras,  
J'ai fait semblant de glisser pour qu'il me serre bien fort, je ne suis pas tombée ...  
Il est facile d'imaginer la suite...

Mariette

### **Mon proumeir galant**

Erà sovajà (timidà), é jou d'aneù nià que crenhon pa;  
De mon ten sabiam nous teni.  
Nave ve là feirà bei le beuchei (vachei) ma me mifiavà.  
Da cau pauri bougri que mepoustejavon nià pas vun que mà manquà de respei.  
Touénà qu'erà gra laide me velhavà (guinhavà, lournhavà).  
Un cau que fenaillon : charjave cand aguéram perchà, pe devalâ,  
Fagére semblan de me darouchâ, me badé lau bra pe me trapâ (tapâ) ...  
Ma rescave pa de me faire mau !  
Imajinaz (majinaz) le plaze de sta saradà dîn so bra ...  
Pe se que ribé apré, cou ei aizà d'o devinâ ...

Mariétà

**L'Association « Euvernà : patué é tradysieu de cha nezautrei »  
vient de sombrer dans un profond sommeil.**

**Si vous pensez pouvoir la réveiller, contacter : JR. TOURNADRE tél : 06 33 87 60 38**

***BOUNA ANNADA É BOUNA SANTADA!***

***Jean-René TOURNADRE***

# Etat civil 2022



## **Naissances :**

FAUCHER Maëlle Zoé  
REDON Timéo Jean

## **Mariage :**

BOULANGER Léa et ESTRADE Laurent  
MINET Nathalie et ESPECHE Jean-François  
NOËL Fanny et MOCHERON Maxime

## **Décès :**

BOULOGNE Jacqueline veuve TOURNADRE  
CHAUVET Alfred François  
DUMAS Denise Eugénie  
FALLOURD Mattéo Julien Yann  
FANDARD Gérard Maurice Gaston  
LADEVIE Odette Angèle Micheline veuve BAPT  
MATHIEU Odette Micheline Henriette veuve MANARANCHE  
MONIER Dominique Roger Henri  
MONIER Jeanne Aimée Clotilde veuve RISPAL



**Cérémonie de commémoration  
du 104<sup>ème</sup> anniversaire  
de l'Armistice de 1918**

# Nos services et associations

## **CAFÉ DE LA POSTE**

TEL : 04 73 71 91 07

## **BAR DU CHEVAL BLANC**

TEL: 04 13 71 91 29

## **BAR DE L'HOTEL DU NORD**

Route de Besse

TEL : 04 73 71 90 28

## **AUBERGE DES CASCADES**

Route de Besse

TEL : 04 73 71 90 76

## **HOTEL DE LA PROVIDENCE**

Route de Besse

TEL : 04 73.71.90.03

## **LA GRANGE D'ENTRAIGUES – BAR**

### **CHAMBRES D'HÔTES**

TEL : 06 13 53 56 74/09 51 05 75 06/

## **SALON DE THÉ – CHAMBRES ET TABLES D'HÔTES**

“Le chalet familial”

4, rue du Riou Cros

TEL : 07 66 08 52 44

au.chalet.familial@gmail.com

## **BAR « ROAD RUNNER » SNACK**

### **CHAMBRES D'HÔTES**

Route de Besse

TEL : 06 17 79 77 20/06 33 87 50 79

## **Boulangerie MORILLAT** ouvert le matin (fermé le lundi)

TEL : 04 73 88 61 87

## **Epicerie VIVAL** (fermé le lundi)

TEL : 06 01 75 51 17

## **TABAC-PRESSE, SOUVENIRS** (fermé le jeudi après-midi)

FALGOUX Lydie

TEL : 04 73 71 95 07

## **COIFFURE** (fermé le lundi)

AUGUIN Cathy

TEL : 04 73 71 93 65

## **TAXI**

LAC Jean-Louis

TEL : 04 73 71 94 44

## **STATION SERVICE (ORCEYRE)** (automate 24/24)

## **BROCANTE**

AMBLARD Marcel

TEL : 04 73 71 91 60

## **GARAGES AUTOMOBILES**

Garage d'Entraigues

BOULOGNE Guillaume

TEL : 04 73 56 18 15 /06 45 98 62 59

## **FUEL TRANSPORT**

VERDIER Pascal

TEL : 06 84 16 55 69

## **COUVERTURE ZINGUERIE**

BAPT Christian

TEL : 04 73 71 91 11

## **PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGISTE**

ESCALIER Laurent

TEL : 04 73 71 90 88

## **TRAVAUX PUBLICS, TERRASSEMENT**

GOMINARD Robert

TEL : 04 73 71 91 07

PLANE SYLVERE

TEL : 04 73 71 94 98

## **CARRIERE CTPP**

TEL : 04 73 71 92 57

## **COMMERCES DE BESTIAUX**

ECHAVIDRE Luc

TEL : 04 73 71 91 18

VIDAL Robert

TEL : 04 73 71 94 00

## **MAISON DES FROMAGES**

(ouvert en période de vacances scolaires 10h-18 h)

Philippe MOINS

TEL : 06 68 83 86 56

## **ARTISAN D'ART**

“MAISON VAN STIJN”

TEL : 04 73 71 53 28

## **COMITÉ DES FÊTES**

## **CLUB DE L'AMITIÉ**

## **LES AMIS D'ÉGLISENEUVE**

## **BOUCHON & BURON**

## **LA MÉMOIRE DES MARCHANDS DE TOILE**

## **LES PETITES CANAILLES D'ÉGLISENEUVE**

## **SOCIÉTÉ DE CHASSE**

## **SOCIÉTÉ DE PÊCHE**

**Laurent MARION**

**06 20 12 57 37**

**Roger VIDAL**

**06 62 40 18 81**

**Jean-René TOURNADRE**

**06 33 87 60 38**

**Brigitte ECHAVIDRE**

**07 87 26 79 11**

**Jean-François SERRE**

**06 81 30 75 09**

**Lucile DIF**

**06 07 64 46 24**

**Philippe GUITTARD**

**06 24 75 33 33**

**Bernard GUITTARD**

**06 21 73 62 95**

**Directeur de publication : Didier CARDENOUX**  
**Comité de rédaction : Eliane GOY et Danielle HUGUET**  
**Ont contribué : Jacques BERNARD, Jean-René TOURNADRE et Mairie d'Égliseneuve**

---

---



---

---

**Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez de Chaussée de la Maison des Fromages**  
**Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98**  
**Courriel : [egliseneuve@free.fr](mailto:egliseneuve@free.fr)**

---